



# LA LETTRE DE DIRECTION

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

## **Lettre de direction n° 911 : Revalorisation : des avancées à confirmer... et à amplifier !**

### **Revalorisation salariale**

Lors de la réunion du groupe de travail vendredi 6 mars, la DGRH nous a communiqué le montant de l'enveloppe qui va être consacrée à la revalorisation indemnitaire des personnels de direction. Nous constatons une évolution nettement en hausse par rapport aux premières estimations d'il y a quelques semaines encore.

C'est un signal positif pour notre profession et avons donc souligné sur ce point notre satisfaction.

Le SNP DEN a cependant rappelé que le régime indemnitaire n'a pas été revalorisé depuis 2012 et que l'inflation sur cette période a été de 7,5%. Les indemnités ont donc de fait baissé.

Pourtant, les missions se sont accrues durant la période pour l'ensemble de la profession, et tout particulièrement pour les adjoints de lycée depuis deux ans. Dès lors, le scénario présenté par la DGRH d'amélioration du régime indemnitaire plus spécifiquement de 1ère, 2ème et 3ème catégories, afin que les collègues adjoints qui deviennent chefs ne perdent plus d'argent, va dans le bon sens. Toutefois, il est indispensable que la situation de l'ensemble du corps des personnels de direction soit aussi prise en compte afin que chacun y gagne.

Ce n'est donc pas sur le montant global que nous avons émis des réserves mais, dans l'hypothèse présentée, sur la répartition entre la part fixe et variable et sur la répartition de la part fixe elle-même.

Nous sommes cependant rassurés par le fait que la DGRH s'est déclarée ouverte à une adaptation de ces répartitions.

Par ailleurs, nous sommes en attente de la pérennisation d'indemnités pour les examens et la mission de référent et de tuteur. Un régime indemnitaire pour toutes les nouvelles missions de type IMP est demandé (ex : PIAL).

### **Promotions**

Nous avons insisté sur notre volonté de voir, sur ce point essentiel, notre ministère s'engager sur des objectifs clairs et sur sa volonté de les défendre auprès de la Fonction publique et de Bercy.

### **Evaluation**

Nous sommes absolument attachés au maintien du système équilibré qui existe, fût-il

dérogatoire au droit commun. Nous sommes dans un pays de droit où il existe beaucoup de dérogations aux règles.

Le chef d'établissement n'est pas acteur de la carrière de son collègue adjoint, c'est bien la hiérarchie académique qui a la responsabilité des carrières et doit donc connaître les adjoints.

En résumé, la démarche de revalorisation doit s'inscrire dans une dynamique qui ne peut s'arrêter à l'enveloppe présentée mais doit intégrer d'autres éléments parmi lesquels l'augmentation des taux de promotions à la hors classe et les mesures prises pour les enseignants dans le cadre de la loi sur le système universel de retraite. C'est à l'issue de la Conférence nationale de mercredi, que le SNPDEN transmettra ses observations et contre-propositions.